

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/09/24/2020015673/justel>

Dossier numéro : 2020-09-24/13

Titre

24 SEPTEMBRE 2020. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 8 mai 2019 accordant le mandat d'inspecteur de l'inspection aéronautique

Source : MOBILITE ET TRANSPORTS

Publication : Moniteur belge du 09-10-2020 page : 71476

Entrée en vigueur : 01-05-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Dans l'article 1er de l'arrêté royal du 8 mai 2019 accordant le mandat d'inspecteur de l'inspection aéronautique le 5° est abrogé.

[Art. 2](#). Cet arrêté produit ses effets le 1er mai 2020.

[Art. 3](#). Le Ministre qui a la navigation aérienne dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.